



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 13 octobre 2008

Délibération n° 2008-0305

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Lyon

objet : Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 et aménagement de l'avenue Mermoz - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'opération n° 0806 - Convention de financement avec l'Etat et la Région

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Pili

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0305**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron - Lyon

objet : **Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 et aménagement de l'avenue Mermoz - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour l'opération n° 0806 - Convention de financement avec l'Etat et la Région**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1973, les quartiers des Essarts, des Charmilles, une grande partie de la commune de Bron ainsi que le quartier Mermoz à Lyon 8° sont traversés par une autoroute (A 43) qui génère trafic et nuisances.

Une réflexion globale depuis plusieurs années a conduit à envisager une opération d'aménagement visant à redonner un caractère urbain à cet axe majeur de l'agglomération.

Une première étape se traduira par la démolition du viaduc Mermoz-Pinel, la réduction des voies automobiles et la transformation de l'axe Mermoz traversant les quartiers en un véritable boulevard urbain.

Une deuxième étape consiste en la restructuration du quartier Mermoz nord.

L'objet du présent rapport est :

- l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour la phase travaux de l'avenue Mermoz,
- l'autorisation de signer la convention tripartite de financement des travaux avec l'Etat et la Région.

Par délibération n° 2008-4694 du conseil de communauté du 21 janvier 2008, une individualisation d'autorisation de programme a été approuvée pour le financement des travaux de l'avenue Mermoz, pour le tronçon sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

La répartition budgétaire du montant des travaux proposée était la suivante :

Libellé	Coût de l'opération	Financements conventionnels
Etat		6 898 000
Région		6 721 000
Communauté urbaine		6 481 000
total	20 100 000 €	20 100 000 €

Ce financement devait faire l'objet d'une convention tripartite Communauté urbaine-Etat-Région, jointe à la délibération ci-dessus mentionnée.

L'estimation de travaux proposée était révisable : valeur octobre 2007, révisable par l'indice TP01. Sachant que les travaux sont prévus sur les années 2009 à 2012, la demande d'autorisation de programme de janvier 2008 proposait de provisionner les révisions qui avaient été estimées à 925 000 €, soit 14,27 % de la quote-part de la Communauté urbaine.

La part communautaire délibérée en autorisation de programme était donc de :

$$6\,481\,000 + 925\,000 = 7\,406\,000 \text{ € TTC.}$$

Or, la mise au point de la convention proposée par l'Etat et la Région forfaitise la participation et intègre maintenant les révisions. Compte tenu de l'évolution récente des indices, le montant des révisions estimé par l'Etat pour la quote-part de la Communauté urbaine est de 1 144 000 € TTC, soit 17,65 %. La part communautaire serait ainsi portée à :

$$6\,481\,000 + 1\,144\,000 = 7\,625\,000 \text{ € TTC.}$$

Le calcul des révisions fait par la Direction départementale de l'équipement est basé sur une évolution de l'indice TP01 de 5,4 % par an, appliqué au barycentre de la durée des travaux : octobre 2010. L'estimation initiale tablait sur une évolution de l'indice de 4 % environ.

Il est donc sollicité une individualisation d'autorisation de programme complémentaire de 7 625 000 - 7 406 000 = 219 000 € TTC en investissement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme "contrat de plan" sur l'opération n° 0806 en investissement de 219 000 € TTC, répartie selon l'échéancier de paiement suivant : année 2012 : 219 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention tripartite modifiée de financement avec l'Etat et la Région.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits d'investissement, autorisation de programme n° 02 - budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 0204 110 - fonction 0822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.